MRC
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 À 17 H

RÉSOLUTION 26-143 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2026-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Cloridorme a adopté le 4 août 2026 le règlement #2026-06 *modifiant la grille des spécifications du règlement de zonage numéro 2007-05 afin d'autoriser la classe d'usage « r-2 récréation et loisirs » dans la zone 12ha et modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 2007-02 afin de reconnaître certains professionnels pour la signature des documents et plans relatifs à la construction ou à la modification d'installations septiques;*

CONSIDÉRANT que le règlement semble conforme aux objectifs du SAD et aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller de comté Noël Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 2026-06;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 2026-06;
- autorise le directeur général et greffier-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

Copie certifiée conforme
(sous réserve de son approbation)
Ce 16 octobre 2026
Par
Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général

298-A, boul. York Sud, Gaspé (Québec) G4X 2L6
Téléphone : (418) 368-7000 – Fax : (418) 368-8181
Courriel : mrc@cotedegaspe.ca
Site Internet : www.cotedegaspe.ca